

MOHAMED DIAWARA, JUGE D'INSTRUCTION DE KÉROUANÉ

« En ma qualité de Juge d'Instruction, personne ne peut me donner d'ordres »

Le juge d'instruction de la préfecture de Kérouané, Mohamed Diawara est un jeune magistrat, lauréat de la deuxième promotion du projet gouvernementale dénommé « rajeunir et féminiser l'administration publique guinéenne ». Dans cette interview qu'il a bien voulu accorder à notre reporter, Mohamed Diawara, réputé pour la maîtrise de son sujet, parle du fonctionnement de l'appareil judiciaire guinéen, en toute indépendance...

Le Démocrate : Parlez-nous de la profession de magistrat...

Mohamed Diawara : Si le terme « magistrat » désigne au sens large toute personne dotée d'une fonction d'autorité, dans le domaine judiciaire les magistrats sont les membres professionnels des juridictions de l'ordre judiciaire, bénéficiant d'un statut constitutionnel, regroupés en un corps unique et chargés d'assurer l'application de la loi dans les litiges qui leur sont soumis. Il existe deux principaux modèles de magistrature : Dans les pays de common law, et notamment en Grande-Bretagne, les magistrats sont nommés à vie parmi les membres les plus éminents du barreau. La fonction de magistrat professionnel vient ainsi couronner une carrière de juriste ; Les pays de droit continental, et notamment en Guinée, connaissent au contraire une magistrature de carrière, dont les jeunes membres sont nommés



après un recrutement par concours, une formation de plus de dix-huit (18) mois doublée de l'obtention du Brevet de Magistrat. Dans ce système, l'exercice des fonctions judiciaires, calqué sur le modèle de la fonction publique d'État, bénéficie d'un moindre prestige. Le statut des magistrats est fixé par la loi organique N° L/2013/054/CNT du 17 mai 2013. Ce statut s'appuie notamment sur des principes constitutionnels et des exigences, visant à garantir la compétence, l'indépendance, l'impartialité, la neutralité des membres du corps judiciaire. Les magistrats sont des agents publics rémunérés par l'État, mais ils disposent d'un statut distinct de celui des autres fonctionnaires qui permet la protection des missions spécifiques qui leur sont confiées. Je précise que tout magistrat est gardien de la li-

berté individuelle. Chacun exerce une mission fondamentale au sein de la société. Représentant le Pouvoir judiciaire, le magistrat applique et fait appliquer la loi pour permettre aux citoyens de vivre dans l'harmonie. La magistrature est une fonction d'excellence, humaine, qui requiert rigueur, éthique, déontologie et une grande capacité d'écoute et d'analyse.

Dans notre société on tend à confondre les magistrats du siège à ceux du parquet. Mais c'est quoi exactement la différence ?

Merci de cette question à la fois pertinente et édificatrice. La magistrature guinéenne est composée des magistrats du siège et du parquet. Ces deux catégories sont toutes des métiers de décision. Les magistrats du

siège tranchent les conflits entre les personnes et sanctionnent les auteurs d'infractions pénales. Qu'ils soient juges des enfants, juges d'instruction ou juges d'application des peines, ils prennent leurs décisions après étude des dossiers et confrontation des parties. Ces décisions sont rendues au nom du peuple de Guinée. Les magistrats du parquet défendent les intérêts de la société et veillent au respect de l'ordre public. Ils interviennent surtout en matière pénale. Lorsqu'une infraction est commise, ils apprécient les suites à donner aux plaintes et aux procès-verbaux. Ils assurent la direction des enquêtes de police et veillent à l'exécution des peines. Leur travail est aussi d'assurer la protection des personnes vulnérables ou fragiles (celles victimes d'injustice) et plus généralement de veiller à l'in-

leur nom, ne sont pas des avocats mais des magistrats et des Substituts Généraux. Notons que l'ensemble des magistrats d'un même parquet est indivisible et substituable, ce qui signifie que chacun d'entre eux peut représenter indifféremment le ministère public au cours de la procédure.

Et les Magistrats du siège ?

Sont Magistrats du siège : au Tribunal de 1^{ère} instance : le président, les vice-présidents et les juges ; A la cour d'appel : le Premier président, les présidents de chambre et les conseillers. Rappelons qu'il y avait une Justice de Paix au chef-lieu de Préfecture n'abritant pas de Tribunal de Première Instance mais la nouvelle loi d'organisation judiciaire va transformer ces Justices de Paix en Tribunaux de Première Instance.

Y a-t-il une explication ?

Parce que les Juges de Paix avaient plusieurs casquettes : Ils poursuivaient, arrêtaient, instruisaient et jugeaient. Or, pour respecter les principes universellement admis, on ne peut être poursuivant et juge en même temps.

Parlez-nous de la carrière de ces deux catégories de magistrats

Au cours de sa carrière, le magistrat peut changer plusieurs fois de fonctions : travailler au parquet en tant que procureur, puis rejoindre le siège en tant que juge d'instruction ou juge des enfants par exemple. Ces nombreuses fonctions permettent au magistrat d'intervenir dans des domaines différents notamment carcéral, économique, hospitalier, familial et de la protection de l'enfance. La

«Le mandat d'arrêt est l'ordre donné à la force publique de rechercher la personne à l'encontre de laquelle il est décerné et de la conduire à la maison d'arrêt indiquée, où elle sera reçue et détenue. Il ne peut être décerné qu'à l'encontre d'une personne en fuite ou résidant hors du territoire de la République.»

térêt collectif. À l'audience, ils représentent la société et proposent une décision aux juges.

Qu'en est-il des magistrats du Parquet ?

Au niveau de chaque tribunal de 1^{ère} Instance, le parquet comprend un procureur de la République, éventuellement assisté de substituts. A l'échelle de la cour d'appel, le parquet est dit général et il comprend un procureur général assisté d'avocats généraux (qui, en dépit de

Le Démocrate

Hébergement d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPI)

Siège : Quartier Nongo, l'immeuble qui fait face à l'immeuble qui abrite l'Agence de Fibank de Nongo, au 3^{ème} étage. Commune de Ratomna

Email: lindependant@gmail.com - Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427 Conakry

Directeur de Publication

Mamadou Dian BALDÉ : 622.26.95.99
Email: mamadou2012@gmail.com

Rédacteur en chef

Richard TAMONE

Comité de rédaction

Mamadou Dian BALDÉ

Richard TAMONE

Alpha Amadou DIALLO

PAQ

N. S. SOUMACRO: 631.24.48.52

Email: nouwoqpa@gmail.com

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.

664.63.09.53/

622.04.62.21

E-mail : madalga1@gmail.com

Distribution : SPI / Maison du Livre

Impression : SPI/Imprimerie du

CENTRE

Site web:

www.lesnouvellesdeguinee.com

AVIS TRÈS IMPORTANT

Pour vos avis, annonces et publicités, publiereportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au :

Contacts : 664.63.09.53/622.04.62.21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

Suite à la page 4

VIE NATIONALE

Dalein partagé entre révolte et passion

Lors de la dernière assemblée générale hebdomadaire de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) qui s'est tenue le samedi dernier au siège du parti à Commandayah, son président Cellou Dalein Diallo a flétri les abus de pouvoir dont seraient victimes ses militants, dont certains ont été interpellés pour avoir simplement adhéré à l'UFDG. Il a mis cette occasion à profit pour dévoiler ses ambitions qui sont celles de remporter les élections dans les 5 communes de Conakry.



L'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) a tenu sa traditionnelle assemblée générale le samedi dernier à son siège à Commandayah. Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents et déploré les menaces dont certains d'entre eux seraient victimes, Cellou Dalein Diallo a demandé à ses responsables de s'impliquer à la base pour ne pas être une nouvelle fois victimes de fraude. Comme à son habitude, après la prestation d'artistes locaux et les discours d'adhésion au parti, Cellou Dalein Diallo a eu droit à la parole en tant que président de séance. Dans son discours de circonstance, le président de l'UFDG a tout d'abord souhaité la bienvenue à ses nouveaux adhérents. Par la suite il a déploré les menaces dont sont victimes certains d'entre-deux.

Pour Cellou Dalein son parti ne se laissera pas faire face à ces menaces. « Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue au sein de l'UFDG à nos compatriotes qui ont pris la décision de rejoindre notre parti. La plupart d'entre eux viennent du RPG. En les écoutant tous, on sent la conviction, on sent que ce sont des ci-

toyens révoltés contre la mauvaise gouvernance, l'injustice. Il faut que les Guinéens vivent dans une gouvernance plus respectueuse des droits humains et des libertés fondamentales.

Dans un contexte marqué par une volonté affirmée de toutes les parties d'aller vers la décrispation, d'aller vers le respect des lois, vers le respect des droits des citoyens, c'est en ce moment que les extrémistes du pouvoir décident de venir procéder à l'arrestation des citoyens simplement parce qu'ils ont voulu adhérer à l'UFDG.

Tant que ces pratiques subsistent dans notre pays, tant qu'il n'y a pas la justice, le respect des droits des citoyens, de leur liberté fondamentale, on ne peut pas parler de paix et l'UFDG ne se laissera pas faire», a tempêté le président de l'UFDG. Avant de considérer ces agissements comme une panique de la part du parti au pouvoir. « Ce sont des élections qui s'annoncent, on se rend compte que l'UFDG prend de l'avance sur le RPG. Naturellement il utilise l'appareil d'Etat pour réprimer, intimider les citoyens guinéens. On n'a aucune autre explication que ça, c'est la panique ».

Parlant des élections communales qui pointent à l'horizon, le chef du principal parti de l'opposition lance un appel à ses responsables. « Nous avons de l'expérience maintenant. On a participé à plusieurs élections. La présidentielle de 2010 en deux étapes ; le premier tour et le deuxième tour. En 2013 les élections législatives, les élections présidentielles de 2015. Nous allons inviter les responsables du bureau exécutif, du conseil politique, chacun dans son quartier doit prendre contact avec son comité de base pour l'assister d'abord. Parce que, c'est là qu'il y aura le vote, c'est là qu'il faut mener la campagne, c'est là qu'il faut prendre des dispositions pour sécuriser les suffrages. Vous savez que le RPG compte beaucoup sur la fraude, ils sont habitués des faits. Tirons les leçons de cette petite expérience et organisons nous pour que la

victoire à Conakry soit celle de l'UFDG. C'est possible mais il faut que chacun s'investisse d'abord à l'avance», a-t-il souligné.

Concernant ces échéances électorales pour la région de Conakry, il faut dire que le patron de l'UFDG a déjà une ambition, celle de gagner tout Conakry. « Restons mobilisés, nous devons gagner, si nous nous organisons aujourd'hui, les 5 communes de Conakry. A Ratom, il faut 100%, à Matoto 60%, à Kaloum 60%, à Matam 60%, et à Dixinn 80%. Voilà les objectifs qu'on doit se fixer, et je sais que c'est possible compte tenu de l'engagement des militants et la prise de conscience de nos compatriotes qui ont compris que l'UFDG est la seule alternative crédible aujourd'hui pour apporter le changement dont le peuple a besoin et répondre aux attentes de nos concitoyens », a conclu le pré-

sident de l'UFDG.

Au moment où nous allions sous presse, le chef de file de l'opposition venait de tenir un meeting géant dans la commune de Kaloum, fief traditionnel de la majorité présidentielle. Meeting qu'il a mis également à profit pour tancer le pouvoir pour ses turpitudes, sur fond de mise en garde contre les actes d'intimidation et les interpellations dont seraient victimes des militants de l'UFDG.

Comme on le voit, c'est un président de l'UFDG partagé entre révolte et passion qui se prépare à conduire son parti aux élections communales prévues en février 2017. Lui qui, pourtant avait fumé récemment le calumet de la paix avec le chef de l'Etat, à la faveur d'une rencontre qui s'est déroulée le 1^{er} septembre dernier, et qui a ouvert la voie à une décrispation politique.

Amadou Sadjo Diallo

MAIRIE DE KÉROUANÉ

Deux camps rivaux se font la guerre

Récemment, un groupe de manifestants était massé dans la rue dans la ville de K é r o u a n é , scandant pacifiquement des slogans dont « vive la paix et à bas le maire ». La procession des marcheurs a finalement fini par atteindre la mairie de Kérouané, où les manifestants avaient ce jour baricadé certains locaux du bâtiment.

Des manifestants ont ce jour-là cessé leur mouvement suite à une décision qui a mis fin aux fonctions du président de la délégation spéciale de ladite commune.

C'est ainsi que la gestion de la mairie fut confiée au secrétaire général toujours de la mairie. Mais cette situation ne résoudra pas le problème dans son entièreté. Ce calme précaire a été perturbé lorsque le camp dissident a cons-



taté la présence du maire contesté à la récente assemblée générale des maires qui s'est tenue à Conakry au début du mois de novembre. Toute chose qui les remettra dans la rue le lundi dernier. Ils ont à cet effet, installé un nouveau maire du nom de Odiamory Kourouma, connu sous le sobriquet de Troumamory à la tête de la délégation spéciale de Kérouané. Deux jours après, une foule cette fois-ci armée de gourdins s'est rendue au domicile de Zoumana Cissé

dit Zoumanaba, ce dernier est le secrétaire général de la jeunesse de la section RPG de Kérouané. Il serait dit-on, un des partisans du président de la délégation spéciale déchu. Sa moto lui fut simplement retirée par la foule, selon nos sources.

Comme on le voit la désignation d'un responsable au sein des circonscriptions locales donne lieu parfois à des remous. Cela devrait donc interpeler vivement les signataires des récents accords politiques.

Richard TAMONE

MOHAMED DIAWARA, JUGE D'INSTRUCTION DE KÉROUANÉ

« En ma qualité de Juge d'Instruction, personne ne peut me donner d'ordres »

diversité des fonctions et des champs d'activité sont une source d'enrichissement personnel et professionnel du métier de magistrat.

La vie en société peut être source de conflits : une personne âgée est victime d'une escroquerie, une jeune fille violée, une victime d'un accident de la route n'est pas indemnisée par son assurance, un parent divorcé ne voit plus régulièrement son enfant, un locataire ne paie pas ses loyers, un salarié est licencié sans motif réel... Dans ces situations, on attend de la Justice qu'elle rétablisse chacun dans ses droits mais aussi qu'elle protège les intérêts des individus et de la société. Je rappelle que toute personne a, le droit de contester une décision de justice qui la concerne. Cela veut dire que toute personne insatisfaite d'une décision de justice rendue, peut demander le réexamen de l'affaire en exerçant la voie de recours y afférente.

Qu'est-ce qu'une voie de recours ?

On désigne par voie de recours, l'ensemble des procédures destinées à permettre un nouvel examen devant une juridiction hiérarchiquement supérieure ou celle qui a rendu la décision critiquée.

Et les types de voie de recours ?

La loi distingue les voies de

le pourvoi en cassation. Selon le cas, la recevabilité des voies de recours est liée aux

«Le mandat de comparution est une mise en demeure adressée à la personne à l'encontre de laquelle il est décerné de se présenter ou de comparaître devant le magistrat mandant à la date et à l'heure indiquée par ce mandat. Il est utilisé contre une personne dont l'adresse est connue, il ne comporte aucun pouvoir contraignant.»

conditions fixées par le Code de procédure civile, Economique et Administrative ou par le Code de procédure pénale.

Monsieur le Juge, quelle fonction joue le juge d'instruction ?

En ma qualité de juge d'instruction, je suis un magistrat du siège chargé des enquêtes judiciaires dans les affaires pénales les plus graves ou les plus complexes. Je possède une double mission : procéder en toute impartialité à la manifestation de la vérité, et prendre certaines décisions juridictionnelles. Je possède tout d'abord le pouvoir d'inculper toute personne à l'encontre de laquelle il existe des indices graves ou concordants

rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer à la commission d'une infraction dont je suis saisi. Je peux alors prendre l'initiative de limiter la liberté de cet individu pendant l'instruction : s'il y a nécessité, placer les inculpés en détention

provisoire. Je peux prononcer des mesures restrictives de liberté dans le cadre du contrôle judiciaire.

Qu'est-ce que le

contrôle judiciaire ?

Le contrôle judiciaire est une mesure de contrainte ordonnée par le juge d'instruction, dans l'attente d'un jugement. La personne inculpée est libre, mais elle est soumise durant toute la durée du contrôle judiciaire à un certain nombre d'obligations.

Lesquels, par exemple ?

Ne pas sortir des limites territoriales d'un endroit indiqué dans l'ordonnance du Juge d'Instruction. Ne pas se rendre à un endroit tel que le lieu de commission de l'infraction. S'abstenir de recevoir ou de rencontrer les victimes. Ne pas tenir ou porter une arme j'en passe. J'ai en outre la faculté de délivrer des mandats, qui sont des ordres donnés à la force publique de contraindre un individu à se présenter devant mon cabinet.

Pour mieux éclairer la lanterne de nos lecteurs, pouvez-vous nous dire qu'est-ce qu'un mandat ?

Les mandats sont des ordres écrits émanant d'un magistrat ou d'une juridiction et auxquels la loi attache un effet coercitif. Le Juge d'instruction est en principe le Juge des mandats, a la faculté de livrer cinq types de mandats à savoir : Le mandat de comparution, le mandat d'amener, le mandat d'arrêt, le mandat de recherche et le mandat de dépôt : Le mandat de comparution est une mise en demeure adressée à la personne à l'encontre de laquelle il est décerné de se présenter ou de comparaître devant le magistrat mandant à la date et à l'heure indiquée par ce mandat. Il est utilisé contre une personne dont l'adresse est connue, il ne comporte aucun pouvoir contraignant. En ce qui concerne, le mandat d'amener

est l'ordre donné à la force publique de conduire immédiatement la personne à l'encontre de laquelle il est décerné devant le magistrat mandant. Il ne peut être utilisé qu'à l'encontre d'une personne dont l'adresse est connue ou qui peut être arrêtée sans formalité de diffusion. Le mandat d'arrêt est l'ordre donné à la force publique de rechercher la personne à l'encontre de laquelle il est décerné et de la conduire à la maison d'arrêt indiquée, où elle sera reçue et détenue. Il ne peut être décerné qu'à l'encontre d'une personne en fuite ou résidant hors du territoire de la République. Le mandat de dépôt est l'ordre donné soit au chef de l'établissement pénitentiaire de recevoir et de détenir la personne à l'encontre de laquelle il est décerné, soit la recherche ou le transfèrement de la personne à laquelle il a déjà été notifié. Il ne peut être décerné qu'à

d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction. Il ne peut être décerné à l'égard d'une personne ayant fait l'objet d'un réquisitoire nominatif ou d'une personne inculpée. Il est l'ordre donné à la force publique de rechercher la personne à l'encontre de laquelle il est décerné et de la placer en garde-à-vue.

Ya-t-il d'autres pouvoirs que l'Etat vous confère ?

Je suis également doté de larges pouvoirs me permettant d'œuvrer efficacement à la manifestation de la vérité. Je peux me déplacer sur les lieux où l'infraction a été commise, procéder à des perquisitions et saisies, ordonner des expertises, entendre les victimes et témoins, etc. Je recherche la vérité. Dans ce cadre, je dois examiner tant les éléments favorables à l'inculpé que les éléments qui lui sont défavorables. On parle à ce propos d'enquête à charge et à décharge.

Dans la pratique, cependant, je n'exerce pas directement et à tout moment la plupart de ces facultés. Je les délègue à la police judiciaire dans le cadre de commissions rogatoires.

Qu'est-ce qu'une commission rogatoire ?

Dans le contexte Guinéen, la commission rogatoire est une forme de réquisition par laquelle un Magistrat délègue ses pouvoirs à un autre Magistrat ou à un Officier de Police Judiciaire (OPJ) pour accomplir à sa place un ou plusieurs actes d'information déterminés.

Que se passe-t-il ensuite ?

À l'issue de l'instruction, je prends de nombreuses ordonnances : Par exemple une ordonnance de renvoi de l'affaire devant la juridiction de jugement, si j'estime qu'il existe à l'encontre de l'inculpé des charges suffisantes.

A suivre

Propos recueillis par Richard TAMONE

«Le mandat d'amener est l'ordre donné à la force publique de conduire immédiatement la personne à l'encontre de laquelle il est décerné devant le magistrat mandant. Il ne peut être utilisé qu'à l'encontre d'une personne dont l'adresse est connue ou qui peut être arrêtée sans formalité de diffusion.»

recours ordinaires, qui sont l'opposition et l'appel et les voies de recours extraordinaires qui sont la tierce opposition, le recours en révision et

«Le mandat de dépôt est l'ordre donné soit au chef de l'établissement pénitentiaire de recevoir et de détenir la personne à l'encontre de laquelle il est décerné, soit la recherche ou le transfèrement de la personne à laquelle il a déjà été notifié. Il ne peut être décerné qu'à l'encontre d'une personne présente et cela à l'issue de son inculpation. Rappelons qu'en règle générale, l'usage du mandat de dépôt, est réservé au juge d'instruction.»

l'encontre d'une personne présente et cela à l'issue de son inculpation. Rappelons qu'en règle générale, l'usage du mandat, sauf du mandat de dépôt, est réservé au juge d'instruction. Toutefois, d'autres magistrats ou juridictions peuvent délivrer certains mandats dans des conditions particulières. Pour le mandat de recherche, cela peut être décerné à l'égard

PARLEMENT

Ousmane Gaoual tacle Kory Kondiano

Ousmane Gaoual Diallo, député uninominal de l'UFDG a confié ses impressions sur la session budgétaire qui se déroule en ce moment à l'hémicycle. Dans cet entretien accordé à la radio Lynx fm, le député ne va pas de main morte, quand il parle du président de l'assemblée nationale Claude Kory Kondiano.

Des travaux dans les commissions de la session budgétaire

« Bien, le parlement s'était donné un calendrier qui faisait que dans cette première phase, on étudiait avec le département ministériel la partie recette du budget et puis on vote cette partie comme vous le savez et après on s'attaque aux dépenses pour... et clôturer le vote sur le budget national pour l'année 2017 ; sauf que cette première partie ne se passe pas très bien du tout, d'abord parce que l'assemblée nationale ne fonctionne pas normalement ; c'est-à-dire le secrétariat général qui est chargé de faire le lien avec le ministère pour prendre le rendez-vous n'est pas opérationnel. Ce qui fait que les ministres quand on les convoque, ils ne sont pas dans le pays, souvent on ne connaît pas ce qu'ils sont. Il y a eu des dispositions prises, ils ne sont pas informés et puis on se retrouve tout seul à travailler sur un budget qu'on ne connaît pas avec des recettes qu'on ne connaît pas du tout, et le plus souvent le temps passe, le parlement reste rigide sur son calendrier et puis on ne

fait rien. Je vais vous donner un exemple à la commission défense et sécurité, on devait avoir le ministre de la Sécurité puis le ministre de la Défense pour parler des recettes fiscales. On n'a pas eu le ministre de la défense qui s'est bien prêté au jeu, qui est arrivé avec lequel on a eu une séance de travail et puis le ministre de la Sécurité. On nous a informés qu'il n'était pas au courant qu'on devait travailler avec eux, d'abord je suis surpris que le ministre ne soit pas informé qu'on travaille sur le budget. Et que parce que c'est eux qui nous envoient le budget endetté pour qu'on puisse l'examiner. Et puis il se trouve que le secrétariat général n'a pas fait le nécessaire pour prendre le rendez-vous avec le secrétariat général du gouvernement avec le ministre concerné. Donc c'est du n'importe quoi. Du coup on n'a pas pu faire ça. Hier on n'a commencé l'inter commission sans avoir fait le travail de commission, on travaille en inter commission. Probablement samedi, on va voter sur cette partie-là sans avoir pu examiner le contenu, la recette fiscale telle que présentée dans le budget. »



Quid du budget pour 2017 en termes de recettes et de dépenses

« Bon ! Disons globalement, c'est un budget à retrait un tout petit peu de 0.5 pour cent de baisse par rapport à ce qu'il était en 2016. Et aussi c'est un budget d'investissement. Il n'y a aucun investissement prévu pour 2017, donc c'est un budget de fonctionnement à peine de 1.5 milliards de dollars de dépenses enfin annuelle. Ce qui est complètement en dessous par rapport au Sénégal qui est autour de 9 milliards. La Côte d'Ivoire 11 milliards,

ce qui montre tout le travail que les guinéens doivent faire pour avoir le budget de développement. Les fonds qui ont été pris dans le BND : le budget national développement pour financer les infrastructures routières et surtout financer la campagne du coup d'Alpha Condé sont toujours en ligne ; mais ils ne sont ni augmentés ni ajoutés. Donc il y a des lois qui sont en souffrance. La loi de programmation militaire qui devait concerner 1 milliard de francs supplémentaire pour l'armée n'a pas été débloquée, n'a pas été budgétée, ne figure pas dans le budget national. Le budget du président de la république est toujours en hausse à peu près 1.3 milliards francs guinéen par an ; le budget de chef de file de l'opposition n'est pas mentionné dans le budget national, ça veut dire qu'on n'a pas tenu compte de son institution pour le fonctionnement. L'assemblée lui-même connaît un accroissement de son budget ; on passe de 120 à 132 milliards de francs guinéens, sans qu'on ne puisse savoir pourquoi cette augmentation comme vous le savez l'opacité la plus absolue règne sur le budget de fonctionnement de l'assemblée nationale, c'est gérer par un tout petit clan autour de Kori Kondiano, on ne comprend pas ce qu'il contient et comment il est utilisé, une année à l'autre. Alors même que l'assemblée contrôle toutes les autres institutions. Elle peine à faire la transparence sur le budget que lui-même a à disposition. Donc les inquiétudes demeurent, le budget n'est pas bon ; la Guinée continuera à être un pays qui consume simplement et qui n'investit dit tout c'est ce qui relève ce budget. Ça veut dire que la route de l'émergence ; on ne l'a pas encore trouvée, la route de développement encore n'est pas dans notre programme, les guinéens vont se contenter de payer les salaires un point, un tiret. Et puis il y a rien pour l'avenir pour nos enfants et nos petits-enfants. »

Qu'en est-il du budget du haut représentant du chef de l'Etat

« Au fait le haut représentant de chef de l'Etat n'a pas un budget proprement parlé, parce que ce n'est pas une institution, il est payé sur le budget de la présidence de la république et sur d'autres institutions, et donc du coup... »

Du nouveau règlement intérieur de l'assemblée nationale

« Il est prévu qu'une série de lois soit adoptée à partir du 12 décembre, le règlement intérieur, le code de collectivités, le code électoral. Je ne pense pas que les trois grandes lois majeures qui peuvent être examinées entre le 12 et 31 décembre à venir. »

Du projet de révision du code électoral

« C'est bien sur la route, maintenant rien à signaler du côté de la mise en place de la Haute cour de justice et des autres institutions qui manquent par exemple la loi organique portant sur le fonctionnement de l'organisation de la cour des comptes n'est toujours pas sur la table des députés. »

De la discipline imposée par Claude Kory Kondiano aux députés

« Mais Claude Kory se prend trop au sérieux, je pense qu'il ne faut pas accorder de l'importance à cela. Le président de l'assemblée n'est pas le président des députés ; c'est le président protocolaire pour aller représenter l'assemblée nationale, lorsque les besoins se font sentir, il n'a aucun pouvoir de sanction sur un député, c'est le bureau de l'assemblée qui peut prononcer des mesures disciplinaires. Il faut savoir qu'un député n'est pas payé pour être présent. Un député est payé parce qu'il est élu, et donc il ne répond que sur les injonctions du peuple et pas d'un député, le président de l'assemblée n'est pas supérieur aux autres députés, c'est un député avant tout. C'est pour ça je dis qu'il ne faut pas trop le prendre au sérieux sur ces déclarations-là. Il ne sait pas un peu comment marche l'assemblée nationale. »

Une synthèse
d'Alpha Amadou Diallo

GROGNE DES TRAVAILLEURS ET FONDS DE CONTREPARTIE JAPONAIS

Le PDG de Canal-Sat Guinée sur la sellette

Même si les frondeurs pensent qu'il s'agirait juste d'une stratégie pour effectuer une purge au sein de l'entreprise. Histoire de mettre à l'écart les « têtes fêlées ».

Les licenciements ont d'ailleurs commencé selon nos informations, avec la mise à la touche du responsable logistique et d'un technicien. Un groupe de 8 travailleurs serait également ciblé par la direction, qui a déclenché une chasse aux sorcières, en vue de dissuader les frondeurs. Des frondeurs qui ont été lâchés au milieu du gué, par la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG), dont ils

avaient sollicité le soutien pour la mise en place d'un syndicat interne à la structure. Amadou Diallo et son institution ont préféré juste empêcher les frais de cotisation des pauvres travailleurs de Satelcom, pour leur tourner le dos après.

Malgré cette pression de la direction qui entend utiliser tous les moyens pour casser la dynamique des frondeurs, ceux-ci sont décidés à ne pas baisser les bras. En témoigne la mobilisation en cours ces dernières heures, pour se faire entendre. De quoi troubler le sommeil de Souleymane Barry, qui en plus de ce vent de fronde qui

souffle chez Satelcom, a une citation qui plane sur la tête pour des impayés dus à l'état guinéen. Il s'agit de fonds de contrepartie japonais, générés à travers la vente de ciment. Le PDG de Satelcom doit près d'une vingtaine de milliards de francs guinéens. Interpellé brièvement par les limiers des services spéciaux de Moussa Tiégboro Camara en mars dernier, le sieur Souleymane s'était engagé à effacer son ardoise avant fin mars. Mais cela fait maintenant près de 8 mois qu'il ne se serait pas acquitté de sa dette vis-à-vis du trésor public.

A suivre...

Mamadou Kéita

FRANÇOIS BOUROUNO DU PEDN

« Le PEDN n'est pas un parti communautaire »

Les préparatifs des communales, l'absence prolongée du président du Parti de l'espoir et du développement nationale (PEDN), la sortie du député Ousmane Gaoual contre le PEDN et l'élection de Donald Trump ont été entre autre les sujets que notre reporter a abordés avec le directeur de communication du PEDN, François Faya Bourouno.

Le Démocrate : *Bientôt la tenue des élections de proximité, peut-on savoir comment le PEDN s'organise-t-il pour aborder ces échéances électorales ?*

François Faya Bourouno : Merci pour cette question. Je vous confirme que le PEDN se prépare très bien et d'ailleurs il est très en forme pour ces élections. Vous savez les gens font l'amalgame entre une élection de proximité et une élection nationale. Je crois qu'il y a beaucoup de différence en termes de caractère et en termes de modalité entre les différentes élections. Ce sont des élections très importantes, parce que ça revêt un caractère de proximité qui intègre l'aspect notoriété des personnes que vous présentez. Et donc, à travers eux, on confirme l'assise du parti dans une circonscription donnée. On peut avoir la force de frauder dans certaines circonscriptions à une élection à caractère nationale. Mais une élection de proximité l'enjeu se joue dans les quartiers. Donc c'est assez complexe et sensible. C'est pourquoi nous sommes en train de travailler. Je viens de rentrer d'une mission du parti dans la région forestière. D'où j'ai séjourné pendant près d'un mois. Un séjour que nous avons mis à profit pour redynamiser nos structures mais aussi pour la préparation de nos différentes listes de candidature. En dehors de la région de la Forêt, d'autres vont bientôt bouger pour les régions de la Basse Côte, la Haute Guinée et la Moyenne Guinée. C'est pour vous dire que nous sommes en train de travailler par rapport à ces élections de proximité.

Mais certains observateurs estiment que l'absence prolongée du président du PEDN risquerait d'affaiblir le PEDN ?

Si ça affaiblissait les rangs du PEDN, on ne parlerait pas aujourd'hui de PEDN ou de mission de PEDN. Le président n'est pas là, il est en séjour à l'étranger. Les missions des groupes d'inspections travaillent. Elles sillonnent

les différentes régions du pays, les fédérations tiennent des assemblées à l'intérieur des différentes circonscriptions électorales du pays : à Kankan ça fonctionne, à Siguiri, à Kouroussa, Mandiana, Beyla, Macenta, N'Zérékoré, Guékédou, Kissidougou. Toutes ces structures travaillent, elles reçoivent des milliers d'adhésions par semaine. Ces personnes viennent des partis dont les leaders sont présents ici. Si on compare d'ailleurs les arrivées au sein du PEDN et les départs ; parce que nous sommes un parti politique. Parfois on enregistre aussi des démissions. Mais ça se compte au bout des doigts. Donc si vous comparez le nombre d'arrivée et le nombre de départ, le solde pour le PEDN est largement très positif.

Malgré l'absence de Lansana Kouyaté ?

Oui, il est là-bas, il coordonne, il impulse l'action. Il suit tout ce qu'on est en train de faire. Il est même plus en contact qu'avec la base que nous les inspecteurs qui coordonnent ces bases. Parce qu'il a les contacts de ces gens, il parle avec eux ; même lors des assemblées parfois il intervient au cours des assemblées. C'est d'ailleurs le facteur qui les galvanise davantage pour œuvrer, afin que ce parti soit un grand parti. Aujourd'hui Dieu merci, nous sommes en train de réussir à bâtir un parti qui pourrait survivre au-delà même de la vie du président lui-même.

Ces derniers temps, vous avez fait une sortie médiatique contre le député de l'UFDD Ousmane Gaoual Diallo. Pouvez-vous revenir sur ces bisbilles ?

Ecoutez, on ne peut pas revenir sur ça. On a dit ce qu'on avait à dire. Qu'on ne nous accuse pas à tort. Lorsqu'on dit que nous sommes un parti qui n'a pas une certaine capacité de faire comme eux. Je pense que c'est faire une mauvaise analyse de la situation des partis politiques en Guinée. Nous sommes un grand parti mais nous ne



sommes pas un parti communautaire. Nous regroupons l'ensemble des communautés au sein de la formation politique. Donc ça c'est une fierté, c'est un facteur de succès pour nous. Nous nous félicitons et nous nous réjouissons pour cela. Donc dire que nous sommes un parti qui voudrait être aussi comme

eux. Non, on ne sera jamais comme eux. Mais nous nous réjouissons de notre nature de grandeur, qui est une nature noble, parce que la grandeur de PEDN tourne autour des valeurs standards, des valeurs que tout le monde accepte. Ce sont des valeurs de démocratie et des valeurs de développement. Ce ne

sont pas des valeurs de mobilisation ethnique.

L'élection de Donald Trump à la tête des USA fait couler beaucoup d'encre et de salive. Quelle appréciation faites-vous du phénomène Trump ?

C'est normal que ça fasse couler beaucoup d'encre, parce que c'est la première puissance mondiale. Ce qui fait que l'élection présidentielle aux Etats-Unis a intéressé le monde entier. Mais cette fois-ci, le style de campagne qu'a adopté Donald Trump était tout particulier. Ce qui lui a permis d'être porté à la tête de la grande puissance. Il faut respecter le choix des Américains. Je crois, c'est ce type d'homme qu'ils voulaient. Ils ont élu quelqu'un qu'ils voulaient. Qui semble être quelqu'un comme eux, qui défendrait leur cause. Mais il faut aussi comprendre que l'élection de Trump, ce n'est pas la majorité des Américains, parce que la majorité des Américains a voté pour Hillary Clinton. Mais c'est le système électoral américain qui a joué en faveur de Donald Trump.

Propos recueillis par Richard TAMONE

APRÈS 3 SEMAINES D'HOSPITALISATION À IGNACE DEEN

Mahawa Soumah évacuée au Maroc

La maman des quintuplés a été évacuée le jeudi dernier au Maroc par les autorités sanitaires. Enceinte depuis six mois, Mahawa Soumah était jusque-là hospitalisée au CHU de Ignace Deen. La future mère des quintuplés poursuivra désormais son traitement dans un hôpital spécialisé à Casablanca au Maroc.

Avant son départ, le ministre de la Santé a expliqué les raisons de cette évacuation. Cela serait lié à une question d'élevage ou de réanimation éventuelle. « Le collège des médecins a estimé qu'il fallait l'évacuer surtout pour l'élevage de ses bébés, leur réa-

nimation éventuelle.

Donc dès le premier jour, le président de la République a été très sensible à cette situation, il a donné des instructions à son administration, au ministère de la Santé de prendre toutes les mesures qu'il faut pour une évacuation de cette maman. Et donc je suis venu ici au nom du président de la République, justement lui donner son billet d'avion et celui de son mari et du médecin qui l'accompagne et surtout lui expliquer tous les arrangements qui ont été faits », a indiqué Abdourahmane Diallo, ministre de la Santé. Mahawa Soumah et son mari à leur

tour se sont réjouis de cette assistance du chef de l'Etat.

Le manque de moyens matériels est la cause de cette évacuation. Cet autre exemple devait pousser les autorités guinéennes à revoir leur copie sur le secteur de la santé. Ce cas n'est pas le seul, on se rappelle aussi des bébés siamois, dont il a fallu l'évacuation en France par la première dame l'année dernière pour qu'on puisse les sauver. Cependant d'autres enfants meurent dans les contrées éloignées, souvent par manque de postes de santé ou de produits ou aussi de matériels.

Amadou Sadjo Diallo

ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

Des acteurs se penchent sur la question

Le comité de suivi du droit d'accès à l'information publique a lancé ses activités le jeudi dernier. Composé d'associations de médias, de juristes et d'ONG de lutte contre la corruption, accompagné aussi par la fondation OSIWA-Guinée, ce comité compte vulgariser cette loi sur toute l'étendue du territoire nationale, afin de faciliter l'accès à l'information publique aux citoyens.



La loi organique L 004 CNT du 24 novembre 2010 portant droit à l'accès à l'information publique comprend sept articles et 28 chapitres. Tous ces articles concourent à la promotion de la transparence, et à la participation du citoyen au processus de prise de décisions et d'évaluation des politiques publiques de développement, selon Moussa Ibou Conté, coordinateur du comité et président de l'AGEPI.

«L'adoption de cette loi organique par le CNT et sa publication dans le journal officiel, du 24 novembre 2010, constituent une avancée majeure quant à l'émergence d'une citoyenneté active compétente, sur les questions de transparence et de bonne gouvernance. Garantissant également la liberté de la presse à travers une garantie juridique d'accès à l'information publique. C'est une loi qui prend en compte le journaliste et le citoyen lambda sur les questions de gouvernance de transparence et de révétabilité. Ça veut dire quand un dépositaire de la puissance publique, un élu local est interpellé sous sa gestion, cet élu local et ce représentant de l'Etat sont tenus de donner de l'information aux citoyens, sont

tenus de donner l'information aux journalistes. Ça garantit aussi la liberté de la presse», a-t-il indiqué.

Pour sa part le secrétaire générale du ministère de la Communication à quant à lui regretté le comportement de certains responsables de l'administration guinéenne. « Il est inconcevable que l'administration n'observe pas le principe de la loi vis-à-vis du public. Il est impensable que les populations dans le cadre de gérer leurs biens, et que vous refusez de leur rendre compte.

Ce principe de réhabiliter commence par l'accès à l'information, et au système de gestion que vous avez utilisé. Nous pensons que ce principe est universel certes mais il a été énoncé dans les textes guinéens et dans la constitution guinéenne. Les journalistes sont les premières

victimes de l'inapplication de ce texte. Parce qu'ils sont chargés de collecter de l'information, de les traiter et de les diffuser pour le public. Aujourd'hui nous comprenons la difficulté que les journalistes rencontrent pour l'accès à l'information publique. Ce qui est à la base de nombreux dérapages qu'on observe dans la presse», a déploré Mohamed Condé.

De son côté, la fondation OSIWA-Guinée compte accompagner ce projet qui consiste à faciliter l'accès aux citoyens à l'information publique. « Nous soutenons cette initiative similaire, dans plusieurs pays de la sous-région, alors que la Guinée amorce une phase importante de sa consolidation démocratique. Et puisque l'assemblée prépare la prochaine session des lois, nous pensons que la question sur l'accès à l'information doit être inscrite comme priorité dans les agendas, tout en souhaitant l'application de cette loi, sera bientôt effective sur sa meilleure forme en Guinée», a sollicité Ibrahima Amadou Niang, Représentant pays d'OSIWA-Guinée. Plusieurs activités sont prévues par ce comité. Notamment dans les prochains jours, une synergie des radios et télévisions, des conférences-débats seront organisés dans tout le pays pour la sensibilisation des citoyens.

Sadjo Diallo

Billet

La Guinée a enregistré à ce jour des centaines de séances de sensibilisation autour des mutilations génitales féminines, des cérémonies de dépôt de couteaux ont eu lieu dans maintes communes ou préfectures. Et l'excision continue de se pratiquer de plus belle. La raison de cela, c'est l'impunité, l'impunité érigée en règle d'or par les gouvernements d'Alpha Condé et de ses prédécesseurs.

Walaoulou BILIVOGUI

GESTION DE LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE À KANKAN

Guerre de tranchée entre le préfet, le RPG, la notabilité et les autres préfectures



A l'orée de la célébration de la fête anniversaire de l'indépendance à Kankan, les problèmes d'ordre social surgissent de partout autour de la formation du comité d'organisation des festivités. Quand ça sent de l'argent, ça suscite forcément de l'intérêt et de la passion. Jusque-là à l'écart de cette organisation, la notabilité s'y invite et hausse le ton. Elle exige que la commission soit présidée par un fils du terroir et conteste tacitement donc le choix de Talibi Dabo qui serait fort du soutien des sections du RPG Arc-en-ciel de la préfecture mais aussi du Préfet Aziz Diop.

Que s'est-il passé ?

Il y a quelques mois, à l'initiative du Préfet de Kankan, tous les acteurs de la vie socio-politique se sont retrouvés. A l'ordre du jour de la rencontre, le choix des commissions devant organiser ces festivités. Quatorze (14) commissions ont été alors mises en place. Sept (7) constituées de cadres de l'administration et les sept autres sont revenues au parti au pouvoir, le RPG Arc-ciel.

Les commissions ont été meublées plus tard. La nécessité de désigner un coordinateur s'est posée avec acuité. Aussitôt l'homme d'affaire Talibi Dabo, une épine dans les pieds de certains cadors du RPG, est choisi

par les 4 sections du parti pour occuper ce poste. Un choix entériné par le Préfet qui n'a pas manqué de compliments à l'endroit du patron du groupe de presse Fassoco, malgré la position contraire d'un autre groupe non moins important, qui prône la dépolitisation de la célébration de cette fête nationale.

Saisie de la décision, la notabilité se fera entendre en posant son veto contre des choix, dit-elle, inappropriés. Bienvenu aux conciliabules et aux tractations pour tirer des aveux au Sotikemo, tentant de l'amener à se dédire et à faire le «faux fuyant».

Le problème s'amplifie et les autres préfectures dénoncent la gestion unilatérale par Kankan du dossier de cette organisation. Les frustrations sont lisibles sur tous les visages. Le Président Alpha Condé qui suit avec attention l'évolution de la situation, bien qu'étant toujours entre deux avions, est conscient que la suite pourrait être politiquement mauvaise pour lui.

D'après des indiscretions, à son retour du Maroc où il prend part à la COP 22, Alpha Condé devrait prendre des décisions draconiennes. Il pourrait renvoyer les protagonistes dos à dos, leur désaisir de tous et réorganiser à sa guise.

Dossier à suivre !

ML Cissé

DU FAIBLE NIVEAU DE LAPPÉ, DES VELLÉITÉS DU COMITÉ DE NORMALISATION...

El Hadj Amadou Diouldé Diallo jette un pavé dans la marre

L'échec du Syli national qui s'est incliné face aux Léopards du Congo sur le score de 2 buts à 0 le week-end dernier continue de faire des vagues dans la cité. El hadj Amadou Djouldé Diallo, Journaliste sportif de renom, s'est exprimé sur ce sujet et sur le football guinée en général, sur les antennes de la radio Lynx fm. Entretien que notre reporter a décrypté, et dont nous vous proposons quelques extraits...

De l'échec du Syli national contre la RDC

« Je commencerais par présenter mes condoléances aux peuples Ivoiriens suite au décès de Laurent Pokou, le grand footballeur, décès survenu à Abidjan. Je viens d'avoir au téléphone Ouattara D. un des confrères de la presse ivoirienne. Le programme des obsèques nous les auront bientôt. J'espère que le HAFIA 77, notamment Soulemane Chérif et Petit Sory qui sont de sa génération, des dispositions seront prises afin qu'ils puissent prendre part aux obsèques. Cela dit, je crois que le Syli national a un problème de coaching. J'étais à Monastir, Conakry a été pratiquement la copie conforme de Monastir, parce qu'à Monastir, nous avions pris les Tunisiens en échec pratiquement toute la première mi-temps. On pensait qu'au retour on aurait eu un Syli National pimpant, capable maintenant de faire la différence parce que mentalement elle

était sortie quand même de la zone de feu. Malheureusement nous prenons deux buts surtout le deuxième but sur une contre-attaque où tout le monde avait déménagé suite à un corner et la contre-attaque a amené le deuxième but. Hier (13 novembre, ndlr), non seulement on jouait chez nous, poussés par notre public mais on menait un à zéro. Nous sommes rentrés aux vestiaires avec un à zéro, au retour des vestiaires; panique générale deux buts en deux minutes. Hors la deuxième mi-temps appartient aux entraîneurs, cela est connu. Henry Casperzak à Monastir, il a vu que c'est Lass Bangoura qui était le danger guinéen, il a donné des consignes et beh, on a bouclé Lass Bangoura en deuxième mi-temps, il n'a pas vu le ballon. M'bengué, l'entraîneur congolais est venu à Monastir superviser le Syli National. Hier également c'est le problème de Coaching en deuxième mi-temps. C'est vrai que nous



n'avons pas de très grands joueurs aujourd'hui, cela est une évidence parce que le football a quitté la rue pour aller à l'école. Mais nous, nous n'avons pas d'écoles de football ici. Nous sommes grandement en retard par

rapport à cela et c'est regrettable. On ne peut pas prendre un joueur aujourd'hui dans la rue même s'il a les aptitudes de "Pelé", nous n'avons pas des centres de formation, les joueurs que nous avons c'est vrai se sont

battus d'eux-mêmes, ils ont trouvé le chemin pour se rendre en Europe, pour évoluer parfois dans des clubs intermédiaires. Aujourd'hui, il faut qu'on soit en mesure d'avoir des centres de formations, il faut qu'on soit à l'heure du temps. »

Du faible niveau de Lappé Bangoura

« Affirmatif ! Affirmatif ! Je l'ai dit, la deuxième mi-temps est une question de coaching. Lass Bangoura bouclé parce que Henry Casperzak, l'entraîneur tunisien avait compris que c'était lui le danger en deuxième mi-temps, nous avons pris de l'eau. Ici également, nous menons un à zéro, en deuxième mi-temps nous prenons deux buts. La deuxième mi-temps appartient aux entraîneurs parce qu'ils ont eu la possibilité de faire la lecture de la première mi-temps et conséquemment adapter leurs stratégies et leurs tactiques à la réalité du terrain. Ce qui n'est pas le cas. Aujourd'hui nous avons un problème, on ne paye pas les entraîneurs ; si nous voulons des entraîneurs de qualité, il faut payer. Même Lappé Bangoura se plaignait qu'il n'est pas encore payé. Un entraîneur local, vous savez que l'entraîneur Michel Dussuyer a accumulé ici des mois et des mois d'arriérés de salaires ici. Donc si nous voulons avoir la performance il faut mettre la main à la poche. On n'est pas plus pauvre que le Burkina et les autres pays qui prennent des entraîneurs, je crois que l'Etat a les moyens de nous trouver un entraîneur de qualité parce que souvenez-vous le HAFIA dont on pale, il y a la main de Boudaye. Moi j'étais à l'école primaire de Kindia, Morciré Sylla était gardien de but, il est venu ici, il s'est reconverti en attaquant après en défenseur. Il a reconverti plein de joueurs ici qui étaient à des postes nominaux. Il s'est dit qu'il peut évoluer à tel poste qu'à un autre. Donc c'est un problème de salaire

Suite à la page 9

FÊTE TOURNANTE DE L'INDÉPENDANCE À KANKAN

« S'il y a des règlements de compte personnel, ce n'est pas mon problème »

Le préfet de Kankan Aziz Diop a fait une sortie dans les médias par rapport à l'organisation des festivités de l'indépendance de la Guinée que la région de Kankan doit abriter à la fin de cette année même si la date n'est pas encore connue.



Selon des observateurs de la région, le choix de Taliby Dabo devant superviser l'organisation de cette fête dans la région de Kankan est mal perçu par certains natifs de Kankan. « Ceux qui font beaucoup de bruit autour de ce choix n'engage que ces personnes. Moi je suis là pour garantir l'unité d'action et la paix entre tous les citoyens de

Kankan, c'est ça mon rôle », a d'emblée souligné le préfet de Kankan.

Puis d'indiquer qu'au nom de l'Etat, qu'il a donné l'honneur au parti RPG d'organiser cette fête. Quant à savoir comment un parti politique peut-il s'immiscer dans l'organisation d'une fête nationale, Aziz Diop s'est trouvé une porte de sortie en déclarant qu'à Kankan la démarche est inclusive.

« On a mis tout le monde, même l'opposition, l'UFDG fait partie de la commission, la société civile fait partie de la

commission », a-il indiqué.

Avant de souligner qu'il voudrait prouver à la face du monde qu'à Kankan, qu'il n'y a pas de division. « C'est ça la réalité, on peut même vous donner la liste des organisateurs.

Tout ça se construit de façon participative et la plus inclusive possible », a souligné Aziz Diop. Puis de conclure que s'il y a des règlements de compte personnel entre les gens, « vraiment moi ce n'est pas mon problème. »

Richard TAMONE

DU FAIBLE NIVEAU DE LAPPÉ, DES VELLÉTÉS DU COMITÉ DE NORMALISATION...

El Hadj Amadou Diouldé Diallo jette un pavé dans la marre

aussi. Nous ne voulons pas briller parce que nous sommes toujours Or, il y a de l'argent dans ce pays. Voyez un peu les immeubles qui poussent comme des champignons, voyez un peu le parc automobile de la Guinée, allez à l'aéroport voyez des Guinéens qui sont en première classe, tout ça c'est l'argent d'ici. Donc si nous n'avons pas le courage de prendre des entraîneurs de haut niveau puisqu'on ne veut pas payer tout simplement parce qu'on aime faire les trucs facilement, ce n'est pas possible. Lappé a encore à apprendre, je pense que ce n'est pas l'entraîneur qu'il nous faut dans le contexte actuel par rapport à la réalité des autres entraîneurs. On me dira qu'Aliou Cissé est un local, on me dira que M'bengué est un local, local pour local en ce moment je pense qu'il faut dévêtir Souleymane Cherif du poste qu'il occupe à Horoya et lui donner l'équipe nationale. Parce qu'aujourd'hui, il est entraîneur CAF ; FIFA, c'est le meilleur que nous avons. Lappé a des ambitions, je pense que pour le moment ; il n'a pas les rudiments nécessaires pour gérer une équipe nationale dans une compétition aussi épique que les éliminatoires de la Coupe d'Afrique ou de la Coupe du Monde. »

Le rôle du comité de normalisation dans le choix de Lappé comme coach du Syli

« Ecoutez ! Moi je pense que tout ça, c'est un peu du marchandage financier parce qu'on ne veut pas payer ; on avait Luis Fernandez ici, il fallait prendre Luis Fernandez parce que tout le monde sait qu'il est consultant à Bein Sport RMC et donc on l'a pas pris tout ça c'est du marchandage, parce le problème de Luis Fernandez aussi, c'est une bande de copains qui mange le pain dans le creux d'une même main. Donc qui se retrouve quelque part ; on dit, bon, c'est moi qui ai trouvé l'entraîneur, donc les commissions me reviennent,

parce que vous voulez soulager les copains qui sont en France et qui font des démarcateurs parce qu'aujourd'hui, ils n'ont plus rien, ils ne peuvent pas rentrer au pays, ils se font diaspo là-bas ; c'est ça le problème. Fernandez, il fallait le prendre, il y avait d'autres entraîneurs qui étaient là qui sont des entraîneurs, il y a non seulement la volonté d'être entraîneur mais également

«La RDC Congo est à 6 points avec la première du groupe, parce qu'au goal average, elle a plus marqué. Il ne faut pas se leurrer, on ne peut pas aller à la Coupe du monde. Ça ce n'est pas possible, nous allons continuer à jouer pour ne pas qu'il y ait forfait.»

avoir l'amour de l'Afrique. Voyez des entraîneurs comme Henry Casperzak et les Alain Giresse, les Claude Le Roi. Ils ne peuvent pas vivre en France, ils sont obligés parce qu'ils ont la mentalité africaine maintenant. L'entraîneur du Burkina qui a conduit le Burkina en finale, il est là. Il est même venu à Paris deux fois, il a fait le déplacement de Bruxelles pour Paris pour rencontrer Antonio Souaré à l'époque pour dire, "donnez-moi le Syli national de Guinée.

Si moi j'ai le Syli national de Guinée, il y a plus de talents et de qualités en Guinée qu'au Burkina, je vais en faire une mine d'or." Malheureusement, on a pris Luis Fernandez, et après on a pris Lappé, c'est un raccourci pour dire non lui, comme c'est un local, on veut payer 10 mille euros et puis c'est fini ou alors il peut attendre sans toucher son salaire pour qu'on règle le b... c'est tout le problème, qu'on ne veut pas payer ou on veut faire du marchandage.

C'est à nous de choisir ce qu'on veut, et le comité de normalisation aujourd'hui, j'entends dire qu'il souhaite jouer la montre pour faire la rallonge pour aller jusqu'au mois de mai dans le seul but

de superviser les phases finales des CAN junior en Zambie et Cadette à Madagascar. Alors que la FIFA a dit que le délai final, la date butoir pour la mise en place de la nouvelle fédération guinéenne de football c'est février. »

Que faut-il pour sauver le Syli national

« Bon ! Le Syli national est un segment, de l'ensemble de notre football. Il faut mettre un terme à cette transition où ça fait beaucoup de va et vient de ceci, de cela. On est en phase transitoire. Il faut finir avec la phase transitoire, mettre la fédération guinéenne de football en place, ça c'est un.

Essayer de mettre un comité interministériel, il faut qu'on fasse attention. Le football est une religion, c'est un phénomène social par excellence.

La Guinée a toujours été un pays de défi. Je me souviens ici contre l'ASEC d'Abidjan, c'était avec les Laurent Pokou justement paix à son âme, quand on nous a battus à Bouaké. Gaoussou Diaby a dit le " Scandale de Bouaké", c'était lui l'envoyé spécial. On nous a battus trois à zéro. Le président Ahmed Sékou Touré a dit " le match" c'est un aller et retour. Nous avons gagné cinq à zéro à Conakry.

Quand en 76, le HAFIA a perdu au complexe olympique de Chéraga à Alger la finale de la Coupe d'Afrique des clubs champion, le président Ahmed Sékou Touré a dit en 1977, la Coupe " Kwamé N'Kouroumah" sera en Guinée parce " Kwamé N'Kouroumah" est coprésident de la république de Guinée.

En 77, nous avons remporté pour la première fois le triplé continental des clubs champions. Il faut que ce défi demeure. Les Congolais sont venus avec un avion spécial avec 75 personnes et

quand ils ont fini de jouer, ils reprennent leur avion, ils partent. Je vous dis le football est un agrégat de la Nation. Donc moi je pense qu'il faut que le gouvernement sache que le football est une religion des temps modernes. Quand un phénomène peut mobiliser 50 mille personnes au-delà de l'ethnie, au-delà des clans, au-delà de la tribu, au-delà de la région ; on doit faire attention parce qu'un déferlement humain de cette manière peut faire tomber une république.

Je vous l'ai dit aujourd'hui le football, c'est l'échiquier sur lequel les nations et les peuples mesurent leurs puissances. C'est une religion des temps modernes, ce que je vous dis, 50 mille personnes, 100 mille personnes mobilisés pour un événement ; c'est un phénomène social, il faut en tenir compte, il faut le gérer.

Si on dit le HAFIA, si on dit le Syli national, si on dit les ballets Africains, on dit tout ; c'est parce qu'il y avait une volonté, c'est parce qu'il y avait un Etat ; c'est parce qu'il y avait une nation. Il faut

«La politique a dominé aujourd'hui ce pays, c'est la politique politique. On se préoccupe de ceci et cela pour avoir un poste ou être maintenu à un poste pour avoir bien parlé de tel ou mal parlé de tel. C'est ce qui est à la mode aujourd'hui en Guinée. Il faut qu'on sorte de la politique et qu'on privilégie la culture et le sport ; parce que c'est ça la dynamique c'est ça qui vend l'image de la Guinée.»

qu'on ait le courage de le dire, et il y avait ce patriotisme, il y avait ce nationalisme, cet amour dynamique qui faisait qu'on ne tenait pas, on voulait absolument que la Guinée gagne. On vous dira que le HAFIA à l'internat, c'est un roulement, les membres du gouvernement et du bu-

reau politique national qui venaient, c'était la garde qu'on montait là-bas. Tous les jours c'était un membre du bureau politique qui était là. Le premier plat était envoyé par Madame André Touré. Demandez à Cherif et à Sory et tout le monde faisait le tour. Voilà le problème. Mais aujourd'hui quand il y a une petite victoire c'est l'arbre qui cache la forêt. On se réfugie derrière, on dit la Guinée a gagné mais sur la durée nous avons fait quoi ? Nous n'avons absolument rien fait. Pour dire la vérité, le football, la culture ne sont pas des préoccupations de notre gouvernement. Il faut qu'on ait le courage de le dire, hors c'est un antidote à tout. La politique a dominé aujourd'hui ce pays, c'est la politique politique.

On se préoccupe de ceci et cela pour avoir un poste ou être maintenu à un poste pour avoir bien parlé de tel ou mal parlé de tel. C'est ce qui est à la mode aujourd'hui en Guinée. Il faut qu'on sorte de la politique et qu'on privilégie la culture et le sport ; parce que c'est ça la dynamique c'est ça qui vend l'image de la Guinée. Ce n'est pas l'image du président de la république à la télé ou de l'opposition à la télé ou de ceci ou de cela. C'est le sport et la Culture qui vendent l'image de la Guinée. »

Des chances de qualification du Syli à la coupe du monde Russie 2018

« Ecoutez ! Il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas possible parce que le schéma est tel que nous devons nous déplacer pour aller au Congo pour le match retour, nous devons accueillir la Tunisie. Nous allons accueillir la Lybie. Mais aujourd'hui nous sommes à zéro point. La Tunisie est à trois points. La RDC Congo est à 6 points avec la première du groupe, parce qu'au goal average, elle a plus marqué. Il ne faut pas se leurrer, on ne peut pas aller à la Coupe du monde. Ça ce n'est pas possible, nous allons continuer à jouer pour ne pas qu'il y ait forfait. »

Une synthèse de Alpha Amadou Diallo

Contribution

Quatre mesures pour vaincre l'Etat néo-patrimonial en Afrique



qui ont fait du chef un hyper président ou un roi (néo-présidentialisme). Il convient donc de réformer les régimes politiques dans l'essentiel des pays africains pour réduire l'étendue des pouvoirs présidentiels en optant par exemple pour les régimes ou démocraties parlementaires où il existe des contre-pouvoirs suffisants permettant de prévenir ce mode de fonctionnement.

Réformer le droit de propriété

Certains États bureaucratiques africains maintiennent à l'interne des formes de domination néo-patrimoniale qui s'appuient sur le clientélisme, la loyauté, l'allégeance ou la soumission. En effet, le chef de l'État et ses proches gèrent les ressources publiques comme un héritage familial. Il y a une non-dissociation des rôles politiques et économiques, confusion entre les biens publics et les biens privés et entre l'individu et sa fonction. Il n'existe pas de reddition des comptes.

Il s'en suit des paradoxes saisissants : des pays comme la Guinée font partie à la fois des plus riches en ressources naturelles (« catastrophes géologiques ») et des plus pauvres en développement humain alors que d'autres comme le Botswana sont à la fois parmi les plus grands producteurs mondiaux du diamant et parmi les moins corrompus. Il s'agit probablement d'une différence de gestion. Notre question est donc de savoir comment sortir du cycle infernal de la gestion (néo)patrimoniale.

Réduire

l'hyperprésidentialisme

Certains auteurs comme Tcheta-Bampa¹ parlent de la domination de la rationalité politique sur la rationalité économique incitant à des guerres ou des coalitions d'individus exclus des réseaux de clientélisme qui se surinvestissent dans la conquête du pouvoir dans le but de contrôler à leur tour une partie des rentes. Ce comportement est causé par l'institutionnalisation des dispositions politico-culturelles précoloniales et coloniales

de terrain détenant un titre foncier comme aux États-Unis. Dans le cadre d'une gestion communautaire, des organisations comme l'UICN, le WWF ou le GIZ (GTZ) proposent de développer une gestion pluripartite et participative basée sur la négociation, l'apprentissage et des approches collaboratives, avec un objectif de réduction de la pauvreté et des inégalités. Il s'agit d'une « situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent entre eux un partage équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion ». C'est donc un processus qui permet de passer du patrimoine naturel au capital naturel qui est facteur de croissance.

La gestion néo-patrimoniale conduit surtout à des biens mal acquis qui, selon le Centre national de coopération au développement, sont « tout bien meuble ou immeuble, tout avoir ou fonds susceptible d'appropriation privée soustrait illégalement du patrimoine public ». Une étude du Comité catholique contre la faim et pour le développement publiée en Mars 2007, évalue entre 100 et 180 milliards de \$ les avoirs détournés par des dirigeants au cours des dernières décennies. Tout cela est rendu possible par la faiblesse du droit de propriété qu'il convient de réformer pour séparer le patrimoine public du patrimoine privé. De nos jours, la perspective de sécurisation foncière et de la gestion des ressources naturelles repose sur une conception patrimoniale de type institutionnel comme le montre par exemple Moustapha Diop (2007) sur ses propositions de réformes foncières en Guinée. Dans ce genre d'approche où les droits de propriété ne sont pas définis (les ressources naturelles appartiennent à l'État et par conséquent, à personne), les profits reviennent au plus fort qui peut être un groupe d'individus armés, une multinationale prédatrice ou une personnalité politique de premier plan comme le Chef de l'État. Un propriétaire doit être désigné. Il peut être la commune environnante comme dans les États décentralisés, le découvreur de la ressource comme dans le droit de la propriété industrielle où la marque appartient à celui qui la dépose en premier (accord de Bangui) ou le propriétaire

Instaurer des mécanismes de transparence

Selon le FMI, entre 1999 et 2002, 248 millions de \$ provenant de l'extraction du brut n'ont pas laissé de traces dans la comptabilité congolaise par exemple. Selon *Le Monde* du 25/03/2004, dans le budget 2003 du Congo, sur les 800 millions de \$ de rentes pétrolières, seulement 650 millions de \$ ont été inscrits. Cela est rendu possible par l'absence des mécanismes de transparence qui permettrait d'assurer l'appropriation publique et le partage des avantages comme recommandé par l'Initiative pour la transparence des industries extractives *Publish What You Pay* et Transparency International. Il sera beaucoup

plus difficile de voler ou de mal gérer les ressources naturelles lorsque le grand public pourra vérifier combien est extrait, combien est vendu et où va l'argent comme en Norvège où chaque citoyen peut aller sur le site public www.nbim.no pour connaître la richesse pétrolière à la seconde. Il faudrait aussi améliorer les normes fiscales internationales pour éviter le transfert de bénéfices, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. Enfin, des ONG locales devraient s'impliquer comme *Maka Angola* pour révéler la corruption dans l'industrie pétrolière locale.

Par Louis-Marie Kakdeu, PhD & MPA

CENTRE URBAIN DE KANKAN

Des ralentisseurs pour minimiser les accidents

Pour le préfet Aziz Diop les habitants de la ville de Kankan seraient victimes de la meilleure voirie urbaine que l'Etat guinéen leur a offerte. Toute chose qui amène certains usagers d'en abuser à travers des excès de vitesse.

« Il y a des cas d'accidents mortels tous les jours. Je crois que cela risque d'amener de révolte populaire », a fait savoir le préfet de Kankan.

Selon lui, le dernier cas regrettable remonte à peu près à trois jours : « un usager a fauché la vie de quatre jeunes hommes, ils sont morts sur le coup. Et hier soir (jeudi 17 novembre : ndlr), aux environs de 16 heures, un enfant de six ans a perdu la vie », a expliqué Aziz Diop. Il a par la suite ajouté que deux cas ont été enregistrés aussi ces derniers temps à la rentrée du centre urbain de Kankan, plus précisément au quartier Missira. « Tous les jours, on enregistre des cas d'accidents et tout ça dénote qu'il faut qu'on sensibilise. Cela nous a amené à convoquer une réunion de sensibilisation », a fait remarquer le préfet de Kankan.

Pour pallier à ces cas d'accidents, certains citoyens



mettent des ralentisseurs sur certains axes, afin de sauver des vies humaines. « On travaille avec les services compétents des travaux publics, mais des fois, ce sont des riverains qui mettent ces ralentisseurs, et moi je les comprends », a reconnu Aziz Diop. S'ils font la demande, je leur accorde parce que c'est pour sauvegarder des vies. « Bien que ce n'est pas légal, mais à un moment donné, il faut s'adapter aux réalités de la vie », dit-il.

A la question de savoir si

cela risquerait d'être de l'anarchie, le préfet de Kankan répond qu'il « n'y a pas de l'anarchie, nous, nous vivons les faits et quand vous voyez quatre jeunes d'une vingtaine d'année fauchés par un chauffard. Qu'est-ce que vous pensez, c'est de l'anarchie aussi. C'est une perte nationale parce que c'est une partie de la génération qui est sacrifiée. Et moi je suis là pour protéger des vies. C'est pourquoi je dis que je comprends les riverains », a d'office répondu Aziz Diop.

Richard TAMONE

ACCORDS POLITIQUES

Salmana Diallo demande des élections au niveau des quartiers

Le Conseil national des organisations de la société civile pour la démocratie et le développement de Guinée était face aux journalistes le jeudi 17 novembre dernier, à la Maison de la presse, occasion qu'il a mise à profit pour inviter les pouvoirs publics et à la classe politique guinéenne d'organiser les élections de proximité au niveau des quartiers et districts du pays.



« Notre organisation réclame des élections au niveau des quartiers et des districts afin de permettre aux citoyens de choisir leurs responsables à la base », a clamé Salmana Diallo, membre du CNOSCG-DDG, lors de cette conférence de presse.

Il faut mettre fin à la nomination ou désignation des chefs de quartiers et districts. Des partis politiques ne doivent pas désigner les responsables qui doivent diriger les districts et quartiers, a martelé Salmana Diallo. « La désignation des chefs de quartiers et districts risquerait de politiser les structures des quartiers et districts. Et nous ne voulons pas cela », a déploré Salmana Diallo.

Dans la foulée, le porte-parole du CNOSCG-DDG a invité les députés de tenir compte de l'organisation des élections locales lors des plénières à l'Assemblée nationale, afin ajoute-t-il que les citoyens puissent choisir les dirigeants qu'ils auront choisis suite à une élection.

Interrogé sur ce que fera son institution, s'ils ne sont pas écoutés, M. Salmana Diallo a déclaré que pour le moment, ils sont sur la phase des plaidoiries. « Après cela, si nous ne sommes pas écoutés, la société civile va

se retrouver pour adopter un plan de travail. Afin de respecter le droit des citoyens. En tout cas, nous allons chercher à faire respecter la loi, rien que la loi », a souligné Salmana Diallo.

Il convient de préciser que sur cette question la société civile guinéenne ne conjugue pas le même langage dans son ensemble. Certaines plateformes sont pour le respect des accords politiques, par contre d'autres ne partagent pas cela.

Richard TAMONE

AG PUP

Les héritiers de Conté contre-attaquent

L'autre fois, Fodé Bangoura, pour se trouver des alliés dans sa bataille de circonstance contre Alpha Condé, avait interpellé quelques anciens collaborateurs de feu le général Lansana Conté.

Il avait notamment estimé que les critiques du président de la République contre le régime de Lansana Conté à ceux de ses anciens collaborateurs aujourd'hui vivants. Eh bien, son cri de ralliement semble avoir été entendu. En tout cas, ce samedi, Aliou Condé, Alhousseine Makanera Kaké et Papa Koly Kourouma étaient à l'Assemblée générale ordinaire du PUP. Tour à tour, ils s'en sont vertement pris au président Alpha Condé et sa gestion de l'heure.

L'ancien ministre de la communication, Makanera Kaké s'est montré particulièrement acerbe. Faisant appel à brin

MAIRIE DE MATOTO

L'artiste Elie Kamano candidat

C'est à travers une conférence de presse, qu'il a animé le mardi 15 novembre à son studio à Simbaya Yimbéyah que le reggae man guinéen Général Elie Kamano a annoncé sa candidature « indépendante » aux prochaines élections communales.



Le Général Eli Kamano a, à cet effet, officiellement annoncé sa candidature aux prochaines élections communales pour la mairie de Matoto. A l'en croire, il n'avait jamais rêvé de faire la politique bien que la politique et la musique notamment le reggae vise le même but. Il a ajouté que ce sont des jeunes leaders de Matoto qui l'ont approché, afin de l'investir comme candidat « indépendant » lors des élections à venir.

J'étais chez moi tranquille-

ment, dit-il, quand mes frères sont venus me voir. « Ils m'ont dit, il faut que tu te lèves et que tu fasses quelque chose pour notre commune de Matoto », a indiqué l'artiste. Tu dois tout à cette commune, relève-t-il. Il est lamentable de voir les jeunes de cette commune, tirés le diable par la queue, alors que tu es là.

Sur la même lancée, l'artiste a ajouté que c'est pour toutes ces raisons qu'il a accepté que les jeunes leaders de la plus grande commune de la capitale l'investissent comme candidat. « J'ai décidé d'accepter cette candidature et de me présenter comme candidat aux élections communales à la mairie de Matoto », a déclaré le Général Elie Kamano.

A la question de savoir s'il abandonnera la musique maintenant que la politique l'a tenté, il répond : « je reste artiste, je n'ôte pas ma tenue d'artiste engagé pour les droits des opprimés », a-t-il fait remarquer.

Selon Elie, la jeunesse gi-

néenne est sa préoccupation. « Mon programme de société vous le savez déjà, parce qu'il y a de cela 10 ans que je dénonce les méfaits qui gangrènent la société guinéenne. J'estime que je suis une solution aux problèmes de la jeunesse de Matoto. »

De l'avis de l'artiste, il ne distribuera pas de l'argent aux militants, comme le feront dit-il certains leaders politiques. « Ma crédibilité et ma constance dans le combat, vont me servir d'arguments ». Selon le reggae man, c'est le seul crédit qui le différencie des autres candidats. « Aucun bailleur ou politicien ne me finance, rassurez-vous », a d'office indiqué Elie Kamano.

Avant de conclure qu'ils devront rassurer les gens pour leur prouver qu'ils ne sont pas des délinquants. « J'ai envie de donner une image aux autorités ou les soit disant intellectuels de la Guinée qui pensent que la musique c'est une affaire des délinquants », a conclu le Général artiste Eli Kamano.

Richard TAMONE

d'humour, il s'est surtout attaqué au président de la République par rapport à ses promesses non réalisées

Il (Alpha Condé, ndlr) a dit « un étudiant, une tablette », « un tailleur, une machine », « un imam, une mosquée », « un enseignant, une école », mais rien n'a été réalisé. Mais je vais vous dire une chose, c'est vraiment notre faute, Parce qu'Alpha n'a rien fait qui nous pousse à voter pour lui, et lui en personne il n'a jamais voté pour le Guinéen.

Pour lui, personne n'est bon, c'est lui seul qui est bon. Mais ce qui m'énervé, c'est de fait pour Alpha Condé de faire de la Guinée un mouchoir qu'il a mis dans sa poche. S'il veut, il le fait sortir de sa poche ; s'il veut, il le laisse dans sa poche. Les Ivoiriens m'ont dit de vous dire que le premier gaou n'est pas gaou, c'est le deuxième gaou qui est gnata.

Makanera en veut également à Alpha Condé pour ses nombreux voyages à l'étranger

Nous savons qu'Alpha ne venait jamais en Guinée si ce n'était à l'approche des élections. Il a gagné ces élections et c'est fini. Et le pouvoir présidentiel guinéen est à l'étranger, il le dirige dans l'avion. Certains mêmes l'appellent « avion-apprenti »

Pour sa part, le secrétaire général de l'UFDG, Aliou Condé, a condamné les propos du chef de l'Etat contre le régime de feu le général Lansana Conté. D'autant que selon lui beaucoup de problèmes auxquels le pays est aujourd'hui confronté ont pour origine l'abandon d'une partie de la vision de l'ancien président. Il cite en particulier le discours-programme de Lansana Conté du 22 décembre 1985

En revenant ici, je me rap-

pelle du discours programme de feu Lansana Conté de décembre 1985 qui a jeté les bases de la nouvelle société guinéenne.

Le fait d'avoir oublié ce discours nous a amené vers des destinations aujourd'hui qui nous donnent des résultats insatisfaisants. Parce que dans ce discours, quand vous le relisez, vous trouvez que tous les jalons d'une société unie et prospère étaient posés pour que la Guinée soit plus radieuse qu'elle ne l'est. (...)

Je pense que nos gouvernants doivent se rappeler ce discours et regarder un peu où mettre les pieds pour qu'ensemble, nous puissions aller de l'avant.

L'ancien ministre de l'énergie et actuel leader du GRUP, Papa Koly Kourouma, a abondé dans le même sens.

ledjely.com

Contribution

Quelle politique de développement pourrait-elle faire émerger l'Afrique?

L'Afrique souffre de problème d'identité très grave. Si on le comparait à l'Asie, ce continent a nettement moins progressé. Rappelons que la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Singapour ne vivaient que du tourisme dans les années 60. Aujourd'hui, ils sont très avancés technologiquement et leurs banques sont plus solides que les banques américaines et européennes qui sont d'ailleurs au bord de la faillite. La Malaisie qui visait le niveau de l'Afrique occidentale dans les années 60 a, quant à elle, appris la culture de la palmeraie et aujourd'hui, son niveau d'industrialisation est une leçon que beaucoup de pays africains doivent réapprendre.

En 1960, 1970 et 1980 le monde occidental (Europe et États-Unis) détenait et/ou contrôlait 80% du pouvoir économique et financier mondial. Cette hégémonie avait pour conséquence le détournement des richesses des pays en voie de développement vers les pays développés. Les pays qui étaient considérés comme en voie de développement sont entrain de renverser la tendance de supériorité; de 80% pour l'Occident et 20% pour le reste des pays en développement, on passe à 55% pour les Occidentaux et 45% pour les autres. Et ce taux va encore évoluer dans les 10 ou 15 prochaines années selon la Banque Mondiale et sera de 35% pour les occidentaux et 65% pour les autres.

Les pays considérés comme étant pauvres ou en voie de développement en 1960, 1970 et 1980 sont en ce 21ème siècle des pays développés avec un futur économique très prometteur. Tel est le cas par exemple de la Chine, de l'Inde, du Taiwan, de l'Afrique du Sud, de la Corée du Sud, du Singapour, de la Russie, de la Malaisie etc. Parmi le lot, l'Inde deviendra la puissance économique mondiale, surpassant les États-Unis, l'Allemagne, la Grande Bretagne, la France,

etc. Le pouvoir économique mondial s'inversera donc, mais quelle sera la place de l'Afrique dans tout ce bouleversement?

L'Afrique, bien qu'étant un continent très riche en ressources naturelles et humaines, n'a pas su redresser la barre économique, technologique et militaire. Comme nous l'avions mentionné dans

À quel niveau sera l'Afrique dans 10 ou 15 ans si aujourd'hui encore, l'électrification, l'accès à l'eau, l'éducation, la santé, les routes, etc. sont considérés comme un luxe réservé à une petite frange de la population qui représente 0,025%.

plusieurs de nos articles tout en soulignant l'urgence de la situation, certains pays africains continuent toujours à déléguer leur présidence après les indépendances. Les dirigeants africains ont continué à défendre et à protéger les privilèges et les intérêts des anciens états colonisateurs, et ce, au dépend des intérêts nationaux.

Des dirigeants africains, sans aucune vision pour l'avenir

Ces dirigeants africains, sans aucune vision pour l'avenir, bloquent le développement de leurs pays qu'ils entraînent dans le chaos. Plus de cinquante cinq ans après les indépendances, la majorité des dirigeants africains n'éprouvent pas de honte à diriger des pays qui sont incapables de fabriquer un simple vélo. Ils sont incapables de réduire le taux d'importation des produits de base et curieusement, ils parlent d'émergence. À côté, les autres pays qui étaient considérés comme en voie de développement ont depuis longtemps renversé la tendance et sont à présent de grands pôles économiques.

Dès lors, on peut se de-

mander à quel niveau sera l'Afrique dans 10 ou 15 ans si aujourd'hui encore, l'électrification, l'accès à l'eau, l'éducation, la santé, les routes, etc. sont considérés comme un luxe réservé à une petite frange de la population qui représente 0,025%. Cette question reste entière d'autant que cette minorité est solidifiée par une corruption très active qui a installé un désordre total dans les secteurs économique, social et politique. Le gain facile et la corruption sont devenus les discours que les hommes politiques prônent en vantant l'illusion politique et économique qu'est l'émergence. Pendant combien de temps encore l'Afrique va-t-elle servir de terrain de rattrapage économique, militaire, politique ou ethnique?

L'Afrique peut-elle émerger en gardant la même approche de gouvernance qui n'a produit aucun résultat pendant ces cinquante dernières années?

La première réponse qui vient à cette question est << définitivement non >>. Pourquoi l'état de développement dans les pays francophones n'a toujours pas évolué, pourquoi leur avenir devient de plus en plus sombre et incertain? Pour répondre à cette question complexe, nous allons essayer de soulever certains points que nous trouvons importants pour nous éclairer sur le chemin de l'émergence. Il s'agira du Franc CFA, la santé des africains, le Togo et la Côte d'Ivoire.

La monnaie CFA

Il y a eu des livres, des articles et débats sur ce sujet qui ont tous conclu que la monnaie, le FCFA constitue à elle seule 60% des handicap qui freinent complètement le développement de ces quatorze pays au profit de l'ancienne puissance coloniale qu'est la France. Évi-

demment les 40% des causes restantes proviennent des dirigeants de ces pays, eux même. Il y a quelques années, aucun dirigeant africain n'a pu réagir face à la dénonciation de l'expropriation de ressources et de capitaux par la France de Monsieur Jacques Chirac.

Il n'y a rien d'étonnant à cela. La France s'est toujours enrichie directement à partir de ses anciennes colonies et elle serait sous développée comme les pays du tiers monde sans cette manne.

Pourquoi ces présidents ne peuvent pas subvenir aux besoins de leurs populations? Bien que le gouvernement français rançonne 60% des ressources et revenus directs ou indirects des anciennes colonies, 40% reste tout de même entre les mains de ces chefs d'états qui ne sont pas élus par les peuples mais désignés par la France. Cette dernière s'assure ainsi le paiement des rançons et des avantages et en échange, les dirigeants peuvent tout se permettre: la cor-

En Afrique, la majorité des opposants n'est pas mieux que les dirigeants des pays. Ils veulent, à leur tour, devenir dirigeants en prêtant allégeance à ces mêmes personnes qui ont le contrôle des ressources du pays et le peuple est pris en otage. L'esclavage moderne continue ainsi et les nouveaux maîtres esclaves sont nos propres frères africains.

ruption, le tribalisme, le népotisme, l'intimidation, l'arrestation arbitraire, le gaspillage des ressources, etc. Ce qui est surprenant, c'est que la France qui a inventé, encouragé et parrainé tout ce sys-



tème est qu'en même membre-fondateur de la commission de droit de l'homme. C'est à se demander si le droit de l'homme est vraiment universel ou s'il s'agissait en réalité du droit d'intérêt, les deux n'étant pas conciliables.

Avoir sa monnaie est très importante mais il serait mieux de commencer à évaluer les ressources des pays. Suite à cela, la première étape du développement passera par la promotion de l'agriculture car elle est très importante pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et améliorer l'image du pays. La deuxième étape passe par la transformation de nos produits sur place et de l'exportation de ces produits finis. C'est l'industrialisation du

pays qui commencera ainsi. Et cela n'a rien à voir avec le fait de construire quelques industries pour montrer que nous en avons sans aucune étude au préalable pour en déterminer des choix judicieux pour le long terme.

Après l'industrialisation du système agricole, le peuple n'attendra plus des aides alimentaires qui sont (soit dit en passant) très nocives pour la santé car la majorité des nourritures importées comme aides aux pays sous-développés ne sont que des nourritures organiques. Ce n'est qu'à partir de cet instant que la création de la monnaie entrera en jeu. Cela ne pourra être fait que dans cet ordre pour éviter que le pays ne soit économiquement, socialement puis politiquement déstabilisé.

Suite à la page 11